



Newsletter n°98

Le 22 mai 2022

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Merci de transmettre le bulletin **d'adhésion 2022** à vos connaissances car les projets éoliens **à Parlan (15)**, à **Camps (19)** ou dans le Lot ne sont pas abandonnés.

Le 25 Mai 2022 à 9 heures, la Cour Administrative **d'Appel de Lyon** statuera sur la demande d'annulation de **l'arrêté préfectoral du 20 Décembre 2019**, autorisant la société Ferme éolienne de l'Algoux à construire et à exploiter un parc éolien sur la **commune de Parlan**. A suivre..

Voici des informations qui pourraient vous intéresser. Beaucoup d'entre elles proviennent du site **Vents et Territoires**. Comme sur le **site de l'APPGE**, les liens sont en **rouge**, **soulignés** et **en gras**.

Europe : Faute de vent, les éoliennes **ont tourné au ralenti en 2021**

Selon le dernier rapport du **programme Copernicus**, les vitesses du vent ont été particulièrement faibles dans certains pays européens en 2021. Notamment en Europe du Nord, où sont installées un grand nombre d'éoliennes..... Selon le **rapport de Copernicus**, une **réduction de 10% de la vitesse du vent entraîne une baisse de 27% de la puissance d'une éolienne** - qui, par ailleurs, a besoin d'une vitesse minimale pour produire de l'électricité. Lire l'article complet dans **BFMTV du 24 avril 2022**

Ariège : satisfaction dans les Portes d'Ariège après **l'avis défavorable sur les éoliennes de Cintegabelle**

L'avis est négatif et soulage la grande majorité des élus du territoire des Portes d'Ariège : "*Face aux incertitudes qui demeurent sur les impacts sanitaires, environnementaux et ceux qualifiés de "forts" pour le paysage rapproché, je fais mienne la proposition émise par la Communauté de Communes des Portes de l'Ariège et des Pyrénées dans sa motion du 18 novembre 2021 qui consiste à adopter un principe de précaution*" émet le Commissaire-Enquêteur dans les conclusions du rapport de l'enquête publique qui s'est tenue entre mi-février et mi-mars 2022. Lire l'article de la **Gazette Ariégeoise du 27 avril 2022**. Lire aussi les conclusions du rapport sur le site **haute-garonne .gouv.fr** ou dans **La Dépêche du 27 avril 2022**. Que fera le préfet ?

Les ravages de l'industrie éolienne sur les animaux ! La biodiversité et l'avifaune en première ligne

Alors que la Californie fournit un tiers de son électricité à partir d'énergies renouvelables, des chercheurs se sont penchés sur l'impact des éoliennes et des panneaux solaires sur les populations d'oiseaux réputées vulnérables. Les oiseaux peuvent être tués par les pales en rotation des éoliennes. C'est connu. Mais ils peuvent aussi mourir de surchauffe lorsqu'ils survolent de grandes fermes solaires. Ils peuvent également ne pas supporter le déplacement de leur environnement naturel par ce type d'installation. Lire les articles de **Toutes Nos Energies du 2 mai 2022** ou de **The Epoch Times du 30 avril**



Dans l'article de **Savoir Animal du 6 mai 2022**, on peut y découvrir, par exemple, qu'en 2017 les **éoliennes françaises tuaient**, en moyenne, 30 chauve-souris et 7 oiseaux par éolienne et par an, ce qui se traduit, avec 8500 éoliennes par **250 000 chiroptères et 60 000 oiseaux** tués chaque année ! En Espagne, cela fait 6 à 18 millions d'animaux et en Allemagne c'est entre 2 et 4 millions tués chaque année. Vive l'écologie et la biodiversité ! **Mais plus le temps passe moins il y a d'oiseaux !**

Les projets d'éolien offshore dangereux pour oiseaux et marsouins

" Afin de protéger la vie des oiseaux, plus d'informations doivent être recueillies sur la façon dont les

oiseaux s'étendent à travers la mer. Nous n'avons pas cette connaissance aujourd'hui, dit Tomas Birkö... Les oiseaux peuvent entrer en collision avec les pales du rotor en mer et nous n'avons aucune idée du nombre de morts et de disparitions. Et il y aura des effets de barrière là où les oiseaux devront faire des détours," dit-il. Lire l'article [dans SVT Nyheter du 6 mai 2022](#)

" Des études en mer du Nord ont montré que les **marsouins s'enfuient jusqu'à 50 kilomètres** des endroits où sont construits des parcs éoliens. Cela peut affecter l'ensemble de l'habitat des marsouins. D'un point de vue marsouin, il aurait été préférable que vous construisiez les parcs dans un endroit où il est déjà bruyant aujourd'hui, selon les chercheurs." lire l'article complet dans [SVT NYheter du 6 mai 2022](#)

Royaume Uni

Les **homards sont déformés et incapables de nager à cause des champs électromagnétiques** des câbles électriques sous-marins **des parcs éoliens** : "selon les scientifiques de l'Université Heriot-Watt, les champs magnétiques électriques créés par les câbles qui transportent l'énergie des parcs éoliens offshore font que les larves de homard se déforment trois fois plus - avec des sections de queue pliées les plus courantes.... " Lire l'article complet dans [Le Dailymail du 30 avril 2022](#) ou [Sciences et Vie du 18 mai 2022](#)



Pays-Bas

Les éoliennes produisent du **bruit à basse fréquence**

Extrait : " Des mesures de bruit sur les éoliennes du parc éolien N33 - au-dessus de Meeden et sur le territoire d'Oldambt et de Veendam - ont montré que les **éoliennes produisent un bruit à basse fréquence**. Les communes de Veendam, Oldambt et Midden-Groningen en ont informé les constructeurs. Ils les exhortent vivement à trouver une solution.....Les mesures, prises chacune un mois à 6 endroits par le **spécialiste du bruit de la municipalité de Veendam**, montrent que les **éoliennes produisent une quantité inattendue de bruit à basse fréquence**. Le bruit à basse fréquence peut avoir un impact énorme sur la santé des riverains, selon les municipalités... " Lire l'article complet dans [Menterwolde.info du 11 mai 2022](#).

Australie : Fin de la **torture par le bruit**

La Cour suprême a obligé un exploitant de parc éolien à arrêter toutes ses machines la nuit et a ordonné le versement de dommages-intérêts substantiels en faveur des plaignants pour la douleur et la souffrance causées....**La décision souligne que le bruit d'exploitation d'un parc éolien peut constituer une nuisance de droit commun lorsqu'il affecte la capacité de sommeil d'un voisin, y compris lorsque la nuisance est intermittente**. Des nuisances intermittentes peuvent survenir même lorsque le parc éolien est conforme au régime réglementaire et aux conditions d'autorisation. Lire l'article complet dans [Stophesethings du 25 avril 2022](#)

Contrôle nuisance du bruit éolien en France : [L'association Echauffour Environnement](#) a publié un communiqué dans lequel on peut lire : " Nous savions qu'en matière de contrôles acoustiques et environnementaux des centrales éoliennes, **la réglementation française laissait aux exploitants** toutes libertés pour choisir, missionner et **rémunérer leurs propres bureaux d'études**. ... Mais, peut-on sérieusement imaginer qu'un bureau d'études, réalisant une grande partie de son chiffre d'affaire avec la filière éolienne, puisse rendre des conclusions qui mettraient un frein ou limiteraient le développement des installations industrielles de ses clients ?.... " Lire le communiqué [complet du 16 mai 2022](#)




Echauffour Environnement: Le village d'Echauffour, dans le département normand de l'Orne, est aujourd'hui une des références nationales du combat contre le déploiement anarchique de l'éolien et des manipulations pour rendre réglementaires les nuisances imposées aux riverains. [Consulter son site](#)

Une pétition en ligne : 5 à 6 éoliennes sont en projet porté par la **Société Cubico dans le secteur Haut Ségala du Grand Figeac**, sans concertation ni information préalable de la population par les mairies


Vous pouvez aussi télécharger

 Le bulletin **d'adhésion 2022**;

 Le collectif 34-12 propose un diaporama modifiable par chaque association "**Bannir l'éolien**".
N'hésitez pas à **le télécharger**

 Le triptyque de la **FED actualisé août 2020** qui résume les principales raisons conduisant à refuser les éoliennes. Il s'agit d'un document format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement.

 Les **powerpoints de l'APPGE** dénonçant les dangers des éoliennes.

 Le rapport disponible à la **DREAL du Cantal** sur la **mortalité de l'avifaune** année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 **L'avis négatif du CNPN** (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site **avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/**

 Le dossier de **Vent du Milan**.

Faisons respecter la loi :

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "**...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences....**"

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis .

Gardez-vous en bonne santé

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Patrick Verrier, président

Dominique Lacambre, trésorier

Gilles Forhan, secrétaire

Bernadette Forhan, relecture

Brigitte Briard, présidente d'honneur

Pour vous désabonner

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)